



Suite a héritage du coté de mes parents

Par **osloc**, le **22/04/2015** à **21:51**

BONJOUR marque de politesse

je suis divorcé et remarier je viens d'hériter puis dépenser cette argent en achetant une maison seul ou autre
d'avance merci

Par **moisse**, le **23/04/2015** à **10:34**

Bonjour,

Vous faites ce que vous voulez, acheter une maison, faire un don aux Resto du cœur, au curé local...

Vous n'avez pas le droit de brûler les billets de banque.

Attention par contre à bien spécifier au notaire lors de l'achat l'origine des fonds pour que vous soyez bien seul(e) propriétaire.